

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1201 accordant un congé de convalescence de trois mois à Mohamed Ali.

n° 1201

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 novembre 1949

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro
30 novembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 116 du 18 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement, du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu l'avis favorable de M. le commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence de trois, mois à solde entière à passer en Ethiopie est accordé au chef de quartier Mohamed Ali (7° échelon).

Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 9 novembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON